

**ADEC - Convention financière
et contrat d'objectifs 2012**

Rapport n° CP/2012/13

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention financière et du contrat d'objectifs 2012 de l'ADEC afférents à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 496.000 € au titre de l'année 2012.

Les principaux axes de l'action de l'ADEC s'appuient sur le rapport d'orientations stratégiques 2011-2014 adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière des 13 et 14 décembre 2010. Ainsi, l'ADEC contribue à la diffusion des nouvelles technologies dans le Bas-Rhin et plus largement au développement économique du territoire départemental.

En 2012, comme en 2011, l'ADEC mettra en particulier son expertise technique et méthodologique au service du Conseil Général dans le cadre de la démarche TIC & Santé.

Les axes d'intervention 2012

L'engagement renouvelé du Conseil Général du Bas-Rhin vise en particulier à :

- soutenir le développement d'entreprises bas-rhinoises.
- accompagner des projets innovants dans les territoires.
- mener des actions transversales (veille, échanges internationaux, études, relations avec l'Université et les partenaires de l'innovation et du développement économique).

Le soutien aux entreprises

L'animation et la gestion de la pépinière de La Walck restent les missions premières de l'ADEC : accueil et accompagnement de nouvelles entreprises intervenant dans le domaine des TIC et des écotecnologies, gestion technique et administrative du site.

Pour alimenter cette dynamique, des synergies avec différents partenaires (universités, entreprises...) pourront encore être approfondies (transfert de technologie, mise en œuvre de projets dormants d'entreprises).

Plus largement, l'ADEC participe à l'adaptation des formations universitaires au besoin du marché et contribue à l'essaimage des activités TIC et écotecnologies. Les entreprises hébergées et pérennes ainsi que les contacts établis par l'ADEC ouvrent des opportunités de développement à travers tout le département. En contribuant, en particulier, à l'animation et au développement du réseau Rhénatic, l'ADEC participe à diverses initiatives visant à promouvoir les compétences TIC bas-rhinoises (Observatoire TIC et E-business des CCI) et encourager les PME locales à intégrer davantage les technologies de l'information.

Enfin, en partenariat avec l'ADIRA mais aussi l'Agence de Développement Touristique, l'ADEC accompagnera des projets innovants liés aux nouvelles technologies.

L'accompagnement de projets de développement des territoires

- Technologies de l'Information et Territoires

Fort de son expérience de gestion du site de La Walck, l'ADEC apporte, au cas par cas, et en lien avec les services du Département et de l'ADIRA, son expertise dans le cadre de la création de pépinières ou d'hôtels d'entreprises (voire de l'équipement de zones d'activités...).

Elle participera aux travaux d'identification de l'offre de lieux privilégiés pour accueillir des télétravailleurs sur les territoires et la mise en réseau de ces télécentres. Une réflexion sera

également menée autour de l'aménagement numérique et l'aménagement énergétique des territoires.

- Technologies de l'Information et Santé

L'ADEC est un partenaire essentiel de la démarche TIC & Santé initiée par le Conseil Général. Membre du comité de pilotage et de l'équipe projet, l'ADEC mobilise au service de cet enjeu majeur son expertise dans le domaine des technologies de l'information.

En 2012, l'appui de l'ADEC se poursuivra par l'apport notamment d'ingénierie de projet. Dans le cadre de cette démarche, il est prévu de mener les actions spécifiques suivantes :

- Projets soutenus dans le cadre du 1^{er} appel à projets : évaluation qualitative finale, évaluations des modèles économiques et des solutions de déploiement
- Déploiement du réseau de démonstrateurs
- Contribution au déploiement des actions du PER (Pôle d'Excellence Rurale)
- Mise en œuvre du 2^{ème} appel à projets

- Technologies de l'Information et Développement Durable

L'ADEC a joué un rôle central dans la réussite du Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles (PEREN). A partir des résultats obtenus, l'ADEC poursuit son rôle d'animateur de la plateforme collaborative de veille (valorisation des investissements réalisés et de la base de connaissance). Au-delà des problématiques énergétiques, les technologies de l'information apparaissent, de plus en plus, comme un outil transversal indispensable au développement durable. L'expérience de l'ADEC pourra être mobilisée en ce sens.

Les missions transversales

L'engagement historique de l'ADEC dans différents partenariats européens lui a permis d'appréhender des technologies émergentes, de développer un réseau international et d'échanger des bonnes pratiques. Ces coopérations, riches, alimentent les connaissances que l'ADEC mobilise au service aussi bien des entreprises que des territoires.

A l'échelle transfrontalière, l'ADEC continue à développer sa coopération avec le cluster TIC du réseau IT2Rhine. A travers ces différents réseaux, les thématiques de la santé et du développement durable seront privilégiées.

Enfin, dans un environnement marqué par des mouvements constants, il convient de veiller aux évolutions technologiques comme au développement des usages et des besoins. Ainsi, l'ADEC est chargée d'entretenir et de diffuser, de façon la plus large possible, une connaissance approfondie des tendances de la Société de l'Information (E-éducation, E-business, E-santé, E-tourisme, perspectives techniques...). Cette veille devra notamment permettre d'identifier de nouvelles possibilités de collaborations dans ces domaines.

Le budget 2012

Pour l'année 2012, le budget global de l'ADEC est estimé à 710.000 €.

Aux côtés du Département (496.000 €), les principaux financeurs de l'ADEC sont l'Union Européenne au travers de projets collaboratifs (134.000 €) et la Région Alsace (50.000 €).

Le projet de contrat d'objectifs 2012 précise l'affectation des moyens de l'ADEC.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement accordée à l'ADEC au titre de l'année 2011 s'élevait à 486.000 €. L'évolution budgétaire correspond à la poursuite de l'appui de l'ADEC dans le cadre de la démarche TIC & Santé, innovation pour l'autonomie.

Ainsi, il est proposé d'accorder à l'ADEC une subvention d'un montant de **496.000 €** au titre du **fonctionnement 2012**.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur le projet de plan d'actions.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35277	65-6574-90	496 000,00 €	496 000,00 €	496 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention d'un montant de 496.000 € au titre de l'année 2012.

Par ailleurs, elle approuve la convention financière et le contrat d'objectifs 2012, annexés à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer lesdits documents.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL